

Délai de rétractation non respecté.quels droits?

Par james007, le 11/11/2009 à 13:36

Bonjour,

j'ai contracté un prêt étudiant chez la société Cofidis.

Aprés accord et validation de mon dossier, l'argent m'a été viré sur mon compte. Cependant, cela a été fait sans même attendre la fin du délai de rétractation...

Par ce biais, cette société force a conserver le prêt chez eux.

Est-ce légal? Que puis-je faire?

D'avance merci de vos réponses.

Par Patricia, le 11/11/2009 à 15:31

Bonjour,

James vous avez fait fait une "boulette"...

Pour un prêt étudiant il fallait contacter une banque...

Les conditions d'obtention et de remboursement de ce prêt sont particulières selon la durée de vos études.

La banque vous l'aurez expliqué.

Avec Cofidis, ce n'est pas un prêt mais une réserve de crédit qui met à votre disposition une réserve d'argent.

Par Patricia, le 11/11/2009 à 15:51

Dorénavant, que vous soyez étudiant ou salarié, faites une 'X" (croix) sur tous ces organismes qui risquent de vous mener droit au surendettement.

C'est mon conseil...

Par james007, le 11/11/2009 à 15:55

oui.Merci du conseil. J'ai vu les infos ce midi.triste époque..